



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domaine public

Question écrite n° 50732

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux préoccupations des maires de France à l'égard du projet de décret portant application des articles L. 47 et L. 48 du code des postes et télécommunications relatifs aux conditions d'occupation des dépendances du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications. Il apparaît notamment que les maires de France considèrent que le montant que les communes pourront demander aux opérateurs reste encore anormalement bas. Ils demandent, notamment, s'il est bien prévu que la redevance sera due pour les canalisations et pour les câbles et si, pour les antennes et les pylones, ces redevances seront augmentées, puisqu'elles sont particulièrement faibles, en comparaison de celles versées aujourd'hui par EDF.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50732

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2012